

Les 5 exemplaires sont destinés :
 1. Président du bureau de vote,
 2. CEPI,
 3. CECI,
 4. CEN/CTD,
 5. Mandataire.



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
 COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE
ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2010



F2

Province Commune Colline/Quartier Nom du Centre de Vote Bureau de vote n°

Procès-verbal de dépouillement du bureau de vote

A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.	H.	I.	J.
N°	Candidat	Nombre de bulletins reçus au départ	Nombre de bulletins non utilisés	Nombre de bulletins distribués aux électeurs	Nombre de bulletins favorables (valables : suffrages exprimés dans l'enveloppe blanche)	Nombre de bulletins défavorables (rejetés : contenus de l'enveloppe noire)	Nombre de bulletins nuls (article 66 du Code électoral)	Discordance = E - (F + G + H) ou : distribués - (exprimés + rejetés + nuls)	Taux de discordance = (I : E) x 100
		M.	N.	O.	P.				
		Nombre d'électeurs inscrits au rôle électoral	Nombre d'électeurs ayant participé au vote	% de votants par rapport aux inscrits (N : M) x 100	% de suffrages exprimés par rapport aux votants (Total F : N) x 100				
01	PIERRE NKURUNZIZA	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Observations des mandataires (article 70 du Code électoral)

• Observations :

 Le mandataire : Signature :

• Observations :

 Le mandataire : Signature :

Membres du bureau de vote : Noms et prénoms

1. Signatures
 2.
 3.
 4.
 5.
 Mandataires : Noms et prénoms
 Signatures

Scruteurs : Noms et prénoms

1. Signatures
 2.
 3.
 4.
 5.
 6.
 7.